

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

**DELIBERATION N° :
DCM_200922_005**

OBJET : Aménagement de voiries
communales à Saint-Joseph -
Approbation du projet et du plan de
financement

NOTA : Le Maire certifie que le compte
rendu de cette délibération a été affiché
à la porte de la Mairie, le :

06 OCT. 2020

Nombre des conseillers en exercice : 39

Présents	33
Procuration	3
Votants	36
Abstention	0

L'an deux mille vingt , le vingt deux septembre à 17h40,
le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Patrick LEBRETON – Maire

Présents

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD
Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX
Marie Andrée ; VIENNE Axel ; K/BIDI Emeline ;
MUSSARD Harry ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ;
D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON
Inelda ; LEBON Guy ; FULBERT-GÉRARD Gilberte ;
KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; JAVELLE Blanche
Reine ; NAZE Jean Denis ; BATIFOULIER Jocelyne ;
MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; AUDIT
Clency ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET
Maria ; HUET Jocelyn ; GEORGET Marilynne ;
HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME
Mélanie ; BENARD Clairette Fabienne ; GUEZELLO Alin
; K/BIDI Virginie

Absents – Représentés

HUET Henri Claude représenté(e) par VIENNE Axel
LEICHNIG Stéphanie représenté(e) par HOAREAU
Sylvain
NASSER Haïfa représenté(e) par BENARD Clairette
Fabienne

Absents

HUET Marie-Josée ; DAMOUR Jean Fred ; LEBON
Louis Jeannot

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du
Code général des collectivités territoriales, à l'élection
d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame LEJOYEUX Marie Andrée, 4ème adjointe, a été
désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour
remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire

L'Elu Délégué


Lucette COURTOIS



Séance du 22 septembre 2020

DÉLIBÉRATION N° : DCM_200922_005

OBJET : Aménagement de voiries communales à Saint-Joseph - Approbation du projet et du plan de financement

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Président de séance expose :

La ville de Saint-Joseph doit maintenir en bon état ses routes et adapter son réseau routier aux besoins de son développement. Le revêtement routier est sensible à plusieurs agents agressifs. Il se dégrade par la circulation des véhicules, les UV qui vieillissent le bitume, les variations thermiques saisonnières et l'impact mécanique du trafic.

Le plan de Relance Régional COVID-19 permet de financer à hauteur de 70 % les travaux de VRD. L'aménagement de voiries communales à Saint-Joseph prévoit la réhabilitation de cinq voiries et réseaux divers.

I Objet de l'opération et conditions de réalisation

A) Objet

L'exercice des pouvoirs de police spéciale de la circulation et de la conservation des voies ouvertes au public impose aux autorités administratives qui en sont titulaires une obligation permanente de surveillance et d'entretien de celles-ci.

B) Conditions de réalisation

Il est envisagé de réaliser des travaux d'aménagement dans 4 rues et 1 parking comme suit :

- 1) Aménagement du chemin des Alizées

Situé dans le quartier de Langevin, le chemin des Alizés dessert le groupe d'habitations cité des Capucines. L'état actuel de la voirie nécessite un réaménagement complet avec notamment :

- la reprise des trottoirs et des accès aux habitations ;
- le traitement de l'écoulement des eaux pluviales ;
- la réfection de la signalisation horizontale et verticale.

La demande de financement porte sur les travaux d'aménagement qui seront réalisés par l'entreprise TPG dans le cadre d'un marché à bon de commande pour la réalisation de travaux VRD.

- 2) Aménagement de la rue Aimé Turpin

Située dans le quartier des Jacques, la rue Aimé TURPIN reste une voirie structurante fortement fréquentée. Le profil actuel de la voirie est obsolète, il est nécessaire de proposer un aménagement permettant de sécuriser les flux de circulation (piétons et automobilistes).

Consistance des travaux :

- reprise des trottoirs (bordures et revêtements)
- remise à niveau des regards, tampons et bouches à clé
- réfection de la signalisation horizontale et verticale

- 3) Aménagement de la rue des Jacques

La rue des Jacques dessert un quartier fortement densifié. Il s'agit d'une voirie structurante permettant la jonction entre le quartier du centre-ville et le secteur des Jacques. Le projet d'aménagement prévoit la réalisation de travaux de sécurisation des flux constatés sur cette voirie.

Consistance des travaux :

- reprise des trottoirs (bordures et revêtements)
- remise à niveau des regards, tampons et bouches à clé
- traitement des eaux pluviales
- réfection de la signalisation horizontale et verticale

- 4) Aménagement de la rue Hippolyte Foucque

Située dans le quartier des Jacques, la rue Hippolyte Foucque reste une voirie structurante à plusieurs titres :

- desserte des établissements scolaires (Lycée Pierre Poivre, collège Joseph Hubert) ;
- permet la jonction entre le quartier du centre-ville et le secteur des Jacques ;
- voirie à forte fréquentation (piétonne et automobile) compte tenu des opérations de logements y attenantes ;
- voirie de desserte du nouveau quartier Badéra.

Le projet d'aménagement prévoit l'intervention sur deux tronçons :

- tronçon 1 : de la rue Jean Albany jusqu'au giratoire du collège ;
- tronçon 2 : de la rue Leconte de Lisle jusqu'au carrefour de la rue Paul Demange.

Consistance des travaux :

- reprise des trottoirs (bordures et revêtements) ;
- remise à niveau des regards, tampons et bouches à clé ;
- nivellement de la voirie et préparation pour la mise en œuvre de la couche de roulement ;
- réfection de la signalisation horizontale et verticale ;

- 5) Aménagement du parking public de la rue Raphaël Babet

Le projet consiste en la réalisation d'un espace de stationnement de 23 places sur la rue Raphaël Babet partie Est, en face de la maison de retraite.

Cet équipement facilitera l'accès aux habitations et commerces riverains en améliorant l'offre de stationnement.

Le projet d'aménagement prévoit la réalisation des travaux suivants :

- création d'une clôture en mur moellons
- traitement des eaux pluviales
- pose de bordures de trottoir
- remise à la cote des réseaux (AEP, EU, EP).

Pour tous ces travaux de voiries, la couche de revêtement finale sera réalisée par l'entreprise municipale et ne figure pas dans le plan de financement de l'opération.

La demande de financement porte sur les travaux d'aménagement qui seront réalisés soit par l'entreprise SBTPC (Société Bourbonnaise de Travaux Publics et Construction) ou l'entreprise TPG (Travaux Public Grondin) dans le cadre d'un marché à bon de commande pour la réalisation de travaux VRD.

II Ingénierie financière

A) Coûts du projet

Une demande de subvention au titre du PRR COVID-19 permet de présenter un projet dont les coûts se présentent ainsi :

Postes	Aménagement de voiries communales à Saint-Joseph	Sous-total HT
Travaux en entreprises externes	Aménagement du chemin des Alizées (TPG)	76 877,00 €
	Aménagement de la rue Aimé Turpin (TPG)	79 635,50 €
	Aménagement de la rue des Jacques (TPG)	214 864,50 €
	Aménagement de la rue Hippolyte Foucque (SBTPC)	256 875,00 €
	Aménagement du parking public de la rue Raphaël Babet (SBTPC)	37 814,00 €
TOTAL Général € HT		666 066,00 €
TVA (8,5%)		56 615,61 €
TOTAL Général € TTC		722 681,61 €

B) Plan de financement

Dans l'optique de solliciter le Plan de Relance Régional, le plan de financement prévisionnel est présenté ainsi :

Aménagement de voiries communales à Saint-Joseph	
Montant de l'opération (HT)	666 066,00 €
Région Réunion – PRR COVID-19 (70%)	466 246,20 €
Commune de Saint-Joseph (30%)	199 819,80 €
Commune de Saint-Joseph – TVA (8,5%)	56 615,61 €
Montant de l'opération (TTC)	722 681,61 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le projet et le plan de financement relatifs à l'« Aménagement de voiries communales à Saint-Joseph » présentant un coût total de 722 681,61 € TTC dont une participation communale à hauteur de 256 435,41 € (199 819,80 € HT + 56 615,61 € de TVA) ;

- d'autoriser le Maire à solliciter toute subvention y afférente et toute pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°5,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

Présents : 33

Représentés : 3

Pour : 36

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er} .-

APPROUVE le projet et le plan de financement relatifs à l' « aménagement de voiries communales à Saint-Joseph » présentant un coût total de 722 681,61 € TTC dont une participation communale à hauteur de 256 435,41 € (199 819,80 € HT + 56 615,61 € de TVA).

Aménagement de voiries communales à Saint-Joseph	
Montant de l'opération (HT)	666 066,00 €
Région Réunion – PRR COVID-19 (70%)	466 246,20 €
Commune de Saint-Joseph (30%)	199 819,80 €
Commune de Saint-Joseph – TVA (8,5%)	56 615,61 €
Montant de l'opération (TTC)	722 681,61 €

Article 2.-

AUTORISE le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.-

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'Élu Délégué


Lucette COURTOIS